travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Harmonisation de la part fixe sur le territoire du SMGEAG
- Adoption des contre-valeurs suite à la réforme des redevances de l'Office de l'Eau

2.3.Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	55 804 916,69	55 750 327,68	-0,1%
Recette redevance prélèvement	3 317 221,95	5 326 621,92	60,6%
Recette redevance pour pollution d'origine domestique	8 034 902,75	2 144 845,75	-73,3%
Total recettes de vente d'eau	**67 157 041,39**	**63 221 795,35**	-5,9%
Recettes liées aux travaux	2 702 646,78	2 406 802,94	-10,9%
Autres recettes : Subventions d'exploitation	851 195,97	1 041 896,00	22,4%
Autres recettes : Atténuations de charges	121 280,97	119 660,59	-1,3%
Autres recettes : Autres produits de gestion courante	1 249 923,75	618 789,86	-50,5%
Total autres recettes	**4 925 047,47**	**4 187 149,39**	-15,0%
Total des recettes	**72 082 088,86**	**67 408 944,70**	-6,5%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 63 221 795,35 € (67 157 041,39 € au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	1 170	11	1 322	12
Paramètres physico-chimiques	1 188	23	1 340	45

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	99,1%	99,1%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,1%	96,6%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		81%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	13%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux [3]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur [3]	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	28

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	40 %	37,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	28,33	27,84
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	35,8 %	33,1 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 49,9 m^3/j/km (45,4 en 2024).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes

détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 47 m^3/j/km (42,5 en 2024).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,82%	0,62%	0,49%	0,41%	0,51%

Au cours des 5 dernières années, 70,51 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,51% (0,41 en 2024).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 55,3% (Forage de Celcourt disposant d'un arrêté non compris). Il était égal à 55,4% en 2024.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, 649 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (187 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 3,55 pour 1 000 abonnés (1,03 en 2024).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Sans objet.

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	36 857 266,54	27 364 296,21
Epargne brute annuelle en €	6 152 808,99	- 27 036 954,40
Durée d'extinction de la dette en années	5,67	-1,012*

Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de -1,012 an 5,67 en 2024).

*Le SMGEAG ne dégage pas de ressources annuelles suffisantes pour couvrir ses charges courantes avant même de prendre en compte le remboursement du capital. La capacité d'autofinancement du Syndicat est négative, le calcul du ratio n'a pas de signification économique.

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	25 126 189,76	-
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	63 813 533,45	-
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2024	39,37	35,02

Pour l'année 2025, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2024 est de 35,02 % (39,37 en 2024).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☑] Oui [☐] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 1 706

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 9,32 pour 1000 abonnés (11,73 en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

Sans objet.

4.2. Montants financiers

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	30 413 782	56 891 505,28
Montants des subventions en €	15 585 236*	25 985 414*
Montants des contributions du budget général en €	0	0

*Subventions d'investissement.

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		36 857 266,54	27 364 296,21
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	3 369 210,37	8 755 047,10
	en intérêts	1 447 480,60	1 057 477,53

4.4. Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 13 724 999,97 € (11 735 000 € € en 2024).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Le tableau suivant liste les projets du Programme Pluriannuel d'Investissement à l'étude et en phase ACT (Assistance à la passation des Contrats de Travaux) à fin 2025 :

Opérations Travaux	Commune	Type de travaux	Montant opération (€ kHT)	Calendrier Fin travaux
Renouvellement de réseaux bourg de Capesterre BE - T1 à T4	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux eau	-	2025-S1/2026-S1
Renouvellement de réseaux bourg de Capesterre BE - T1 à T4	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux eau	6 310	2025-S1/2026-S1
Renouvellement de réseaux bourg de Capesterre BE - T5	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux eau	1 780	2025-S1/2026-S1
Linéaire à renouveller à identifier ZD îlet Pérou	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux eau	3 876	2025-S1/2026-S2
Linéaire à renouveller à identifier ZD Marquisat	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux eau	2 133	2025-S2/2026-S1
Linéaire à renouveller à identifier ZD Nouveau Marquisat	Capesterre-Belle-Eau	Renouvellement réseaux eau	1 008	S2 - 2025/ S1 - 2026
Renouvellement de réseaux AEP aux Abymes (ZD Petit Pérou)	Les Abymes	Renouvellement réseaux eau	1 800	2025
Renouvellement de réseaux ZD Abymes Grands Fonds - secteur 2-1	Les Abymes	Renouvellement réseaux eau	2 310	S1 - 2025/ S2 - 2025
Renouvellement de réseaux ZD Abymes Grands Fonds - secteur 2-3	Les Abymes	Renouvellement réseaux eau	5 276	S2 - 2025/ S1 - 2026
Renouvellement de réseaux ZD Abymes Grands Fonds - secteur 2-2	Les Abymes	Renouvellement réseaux eau	9 809	S1 - 2025/S1-2027
Linéaire à renouveller à identifier ZD Abymes Grands Fonds secteur 3	Les Abymes	Renouvellement réseaux eau	1 489	2025-S2/2026-S1
Renouvellement de réseaux AEP à Ste Rose (Bourg, Sophaia)	Sainte-Rose	Renouvellement réseaux eau	2 000	2025-S1/ 2026-S2
Renouvellement / renforcement réseaux du carrefour Saint Protais à la poste de Douville	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	1 430	2025
Renouvellement/ renforcement de réseaux du carrefour Saint Protais au carrefour de Cocoyer	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	1 820	2025-S2
Renouvellement/ renforcement de réseaux du carrefour de Saint Protais à Cambourg	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	3 250	2025-S2
Renouvellement/ renforcement de réseaux de l'école de Eucher à Champvert	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	2 010	2025-S1
Renouvellement/ renforcement de réseaux de réseau à l'école Vallier	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	135	2025-S2
Renouvellement/ renforcement de réseaux dans le centre bourg (*)	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	3 250	2025-S2/ 2026-S2
Renouvellement/ renforcement de réseaux du carrefour d'Eden Palme au Helleux	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	1 105	2025-S2
Renouvellement/ renforcement de réseaux du carrefour Gissac à Courcelle	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	2 340	2025-S2
Renouvellement/ renforcement de réseau du carrefour de Douville à Bérard	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	1 352	2025-S2
Renouvellement/ renforcement de réseaux du carrefour de Gentilly à Surgy	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	3 263	2025-S2
Linéaire à renouveller à identifier ZD Deshauteurs 2	Sainte-Anne	Renouvellement réseaux eau	6 443	2025-S2/2027-S1
Renouvellement de réseaux AEP à Gosier (Poucet, Bas du Fort)	Le Gosier	Renouvellement réseaux eau	1 800	2025-S2/2026-S1
Linéaire à renouveller à identifier à Gosier	Le Gosier	Renouvellement réseaux eau	800	2025-S2/2026-S1
Renouvellement de réseaux AEP à Saint François (Bragelogne, St Charles)	Saint-François	Renouvellement réseaux eau	1 800	2025

Opérations Travaux	Commune	Type de travaux	Montant opération (€ kHT)	Calendrier Fin travaux
Renouvellement / renforcement réseaux rue Louis Delgrès	Saint-François	Renouvellement réseaux eau	260	2025-S1
Renouvellement /renforcement de réseaux Richeplaine à RD102	Saint-François	Renouvellement réseaux eau	813	2025-S1
Renouvellement de réseaux au centre bourg de Saint-François (*)	Saint-François	Renouvellement réseaux eau	8 645	2025-S2/2026-S1
Renouvellement/ renforcement de réseaux à la rue de la Liberté au Bourg de Saint François	Saint-François	Renouvellement réseaux eau	332	2025-S2
Réhabilitation des usines de production d'eau potable du sud Basse Terre (Morne Houel, Beauvallon)	Basse-Terre/ St Claude	Station de traitement eau	3 200	2025-T4/2026-T3
Sécurisation usine et réservoirs de Miquel	Pointe-à-Pitre	Station de traitement eau	1 700	2025-T4/2026-T3
Réhabilitation du pompage d'eau potable de Chouchou	Lamentin	Station de traitement eau	152	2025-T3
LDCE par Optimisation pression - Tranche 2026	Guadeloupe	Régulation réseaux eau	2 400	2026-T4
Renouvellement AEP Village Moreau	Goyave	Renouvellement réseaux eau	648	2025-T2
Raccordement Forages Sud Basse Terre		Réseaux raccordement captages	5 000	
Forages Boisvinières	Les Abymes	Captages	440	2026-S1
Raccordement Forages Boisvinières	Les Abymes	Réseaux raccordement captages	2 800	
Réhabilitation et renforcements sources de BEC	Capesterre-Belle-Eau	Captages	500	
Forages Leroux	Le Gosier	Captages	200	2026-S2
Raccordement Forages Leroux	Le Gosier	Réseaux raccordement captages	900	
Forages Dongo	Capesterre-Belle-Eau	Captages	400	2027-S2
Raccordement Forages Dongo	Capesterre-Belle-Eau	Réseaux raccordement captages	1 250	
		TOTAL :	**98 227**	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Les objectifs du programme pluriannuel d'investissement (PPI) du SMGEAG 2024/2027 sont détaillées ci-dessous :

- Sécuriser le service de l'eau et de l'assainissement
    - Travaux sur les ouvrages et réseaux d'eau potable et d'eaux usées
    - Travaux sur les usines de traitement
    - Travaux de construction et de réhabilitation de réservoirs et stations de pompage
    - Travaux de construction et de réhabilitation de postes de refoulement et stations d'épuration

- Moderniser l'exploitation
    - Modernisation des méthodes d'exploitation (Autosurveillance/SIG/GMAO/Télégestion)
    - Acquisition de matériels/engins pour l'exploitation
    - Renouvellement de compteurs
    - Extension de réseaux

- Préserver la ressource
    - Lutte contre les déperditions d'eau
    - Renouvellement des réseaux AEP et EU

- Anticiper le futur (Etudes)
    - Recherche et mise en œuvre de nouvelles ressources en eau potable
    - Schémas directeurs eau potable et assainissement

Au 1er janvier 2025, les propositions d'accélération du PPI pour la période 2024 – 2027 se concentrent sur 78 opérations pour les services publics d'eau et d'assainissement collectif, représentant à cette date un montant de 245, 3 millions d'euros, et financées à hauteur de 213 millions d'euros selon la répartition suivante :

Projets à l'étude (Travaux à venir)	Montants prévisionnels en M€
ETAT (OFB, FEI, DSIL, Fond Vert, …)	83
FEDER	71
REGION	20
DEPARTEMENT	20
Office de l'Eau	19
	213

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.
En 2025, 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité (0 en 2024), soit 0 €/m^3 pour l'année 2025 (0 €/m^3 en 2024).